

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 2 MAI 2024

SNCF ACCORD FIN DE CARRIÈRE : UNE MAUVAISE POLÉMIQUE POUR UN ACCORD LÉGITIME.

L'accord relatif aux dispositifs d'accompagnement de fin de carrière signé par l'ensemble des organisations syndicales de la SNCF est au cœur d'une mauvaise polémique politique où mensonges et bashing se multiplient. Au-delà des postures, cet accord porte la marque de la CFDT, du dialogue social efficace et de la construction de l'avenir.

Les expressions publiques se sont multipliées ces derniers jours pour clouer au pilori un accord négocié au sein de la SNCF et signé unanimement. Dernier épisode, le ministre de l'économie convoque publiquement le président de la SNCF pour lui demander des comptes. Il est temps de rétablir la vérité et de dire ce qu'est cet accord !

NON, CET ACCORD NE COÛTE RIEN AUX CONTRIBUABLES !

La négociation a permis de mettre en place un certain nombre de dispositifs qui seront financés par la SNCF elle-même, à partir des bénéfices qu'elle réalise. **En clair, c'est le travail des cheminots qui finance cet accord.**

Rappelons également qu'une part des bénéfices réalisés par la SNCF part directement dans la rénovation du Réseau. Autrement dit, ce sont les cheminotes et les cheminots de la SNCF qui financent le réseau ferroviaire utilisé par d'autres entreprises qui, elles, ne sont pas soumises aux mêmes obligations de financement.

OUI, C'EST LE GOUVERNEMENT QUI A VOULU FAIRE DE LA SNCF UNE ENTREPRISE « NORMALE » ET QUI LE LUI REPROCHE AUJOURD'HUI.

La loi de 2018 imposée par la majorité actuelle a transformé la SNCF en un groupe composé de 5 Sociétés Anonymes. Celles-ci sont régies par les dispositions qui s'appliquent à toute société « privée ».

Le gouvernement qui a créé cette situation fait aujourd'hui mine de s'étonner que la SNCF décide de l'attribution de ses bénéfices entre entretien du réseau, investissements en matériel roulant et modèle social. **Cet étonnement feint est aussi illogique que paradoxal.**

Qui reprocherait à une entreprise de créer des dispositifs de fin de carrière avec sa propre trésorerie ? Personne, probablement, mais une mauvaise polémique sur les cheminots semble toujours payante.

OUI, CET ACCORD TRAITE DE LA PÉNIBILITÉ.

Au-delà des dispositions sur la cessation anticipée d'activité, cet accord crée des droits pour permettre à celles et ceux qui occupent des postes à **pénibilité** avérée d'évoluer vers des métiers moins pénibles et assurer une transition financière. Il crée également un échelon supplémentaire en fin de carrière. C'est donc un accord qui permet d'assurer le **maintien dans l'emploi** de celles et ceux qui le souhaitent et le peuvent en fin de carrière.

Il permet de continuer à travailler avec des horaires aménagés pour celles et ceux qui sont atteints par l'usure professionnelle.

OUI, LE DIALOGUE SOCIAL PEUT FONCTIONNER

Cet accord est le fruit de la négociation. **Il contient de très nombreuses propositions portées par la CFDT Cheminots** notamment sur la gestion des différents temps de la vie au travail. **Il vient remplacer un accord déjà existant depuis 2008, devenu obsolète.**

Soyons clairs : quand le dialogue social dysfonctionne et que la situation aboutit à la grève, c'est un échec. Quand le dialogue social fonctionne et amène à un accord, certains considèrent que c'est aussi un échec. **Illogique et paradoxal.**

NON, CET ACCORD N'EST PAS EXORBITANT DU DROIT COMMUN

Les dispositions contenues dans cet accord se retrouvent dans de nombreuses entreprises. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement disait à l'issue de la réforme des retraites : **« allez négocier dans les branches et les entreprises »**. C'est précisément ce qui a été fait à la SNCF. Alors, quelle est la logique de cette mauvaise polémique ?

OUI, CET ACCORD PERMET DE CONSTRUIRE L'AVENIR ET UN CLIMAT SOCIAL FAVORABLE

La négociation de cet accord s'inscrit dans la construction d'une plateforme sociale. Pourquoi est-ce important de la mettre en place ? Car la loi de 2018 a balayé le modèle social de la SNCF et a généré une forte conflictualité. **Créer un nouveau cadre social positif est une garantie pour limiter la conflictualité et attirer des salariés dans un secteur qui peine à recruter et conserver les compétences.** La CFDT revendique cette démarche de reconstruction sociale depuis 2018.

“ Reprocher la réussite du dialogue social à la SNCF en stigmatisant les cheminots revient à jouer sur la détestation et la division. Or, c'est construire et faire société qui est indispensable. La CFDT Cheminots rappelle qu'une mauvaise réforme n'interdit pas de négocier un bon accord. ”

